

Comité syndical du 24 juin 2020

DELIBERATION N° 20-013

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019.

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
16 JUIN 2020	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
03 JUIL. 2020	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes France a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
03 JUIL. 2020		
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Anthony ARCIERO
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
03 JUIL. 2020	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme AKNOUCHE, qui a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-013,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote du compte administratif :

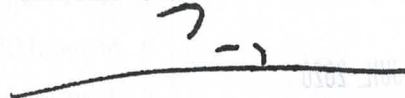
DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2019, produit par le Payeur Départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ADOPTE le compte de gestion 2019 du payeur départemental ;

ADOPTE le compte administratif 2019 de l'ordonnateur ;

ARRETE définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2019 après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

